RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ATELIER S
Société à responsabilité limitée
au capital de 6 000 euros
Siège social : 17, rue Gambetta
77400 LAGNY SUR MARNE
812 796 753 RCS MEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE LA GÉRANCE DU 1ER JANVIER 2025

Le soussigné,

Monsieur Simon VINCENT, demeurant [redacted]

Gérant de la société ATELIER S, société à responsabilité limitée au capital de 6 000 euros, divisé en 60 parts sociales,

Après avoir rappelé que selon l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par simple décision du ou des gérants, qui, dans ce cas, est autoriser à modifier les statuts en conséquence, sous réserve de ratification de cette décision par les associés dans les conditions prévues au 2e alinéa de l'article L.223-30 du Code de commerce,

Décide :
- de transférer le siège social du 17, rue Gambetta, 77400 LAGNY SUR MARNE au [redacted] à compter du 1er janvier 2025, et ce sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine décision d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales,

- et de modifier, sous la même réserve, l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL
"Le siège social est fixé : 34 chemin de Gouvernes, 77400 LAGNY SUR MARNE."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le Gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Monsieur Simon VINCENT

[redacted]